



# CONSEIL MUNICIPAL

*Lundi 29 mai 2017*

Nombre de Conseillers :      En exercice :                      19  
   Présents :                              16  
   Votants :                                19

**L'an deux mil dix-sept, le 29 mai** à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme GAVEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 mai 2017.

**Présents :**            Mrs BESNARD CAILLAULT CHARRET GIAMPARTONE HALLOUIN JAVARY  
   LEBRASSEUR LESIEUR RICHER RONCE.  
   Mmes DESSITE DUVOUX GUILLOT ROUL VINCENT.

**Procuration :**      Mme HUET donne procuration à Mme GAVEAU  
   Mme JUIGNET donne procuration à Mme DESSITE  
   Mme NOLIERE donne procuration à M. RICHER  
   M. LESIEUR donne procuration à M. CHARRET jusqu'à son arrivée au point 4.

**Secrétaire :**        M. BESNARD

---

## ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du compte rendu du 2 mai 2017.**
- 2) **Information sur les décisions.**
- 3) **Tarifs :**
  - a) *Service Enfance Jeunesse (mini-camps, nuitées, camps ados).*
  - b) *Manèges fête au village.*
- 4) **Affaires scolaires : Demande d'aide pour une famille dans le cadre des P'tites randos 2017.**
- 5) **Ressources humaines : création d'un poste de technicien.**
- 6) **Attribution des subventions (commune et hors commune).**
- 7) **Location de salle des fêtes : facturation en cas de dépassement horaires.**
- 8) **Désherbage Bibliothèque.**
- 9) **Comptes rendus de réunions.**
- 10) **Informations et questions diverses.**
  - a) *Elections et fête au village.*
  - b) *Diagnostic acoustique des locaux scolaires.*
  - c) *Nettoyons la nature 2017.*
  - d) *Projet d'installation d'un relais de téléphonie FREE MOBILE sur le territoire communal.*

---

## **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 2 MAI 2017**

Pas de modification.

✓ **Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

## 2 – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS

- **Décision 2017.08** en date du 5 mai 2017  
**Portant sur l'achat d'un circulateur chaufferie salle des fêtes**  
Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :  
**CEDEO** à Blois  
*Coût de la prestation en HT :* **929,60 €**
- **Décision 2017.09** en date du 5 mai 2017  
**Portant sur le débroussaillage zone humide bord de Cisse**  
Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :  
**SARL Environnement 41** à Blois  
*Coût de la prestation HT :* **480,00 €**
- **Décision 2017.10** en date du 5 mai 2017  
**Portant sur le remplacement lanterne rue des Tournesols**  
Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :  
**SPIE** à Blois  
*Coût de la prestation en HT :* **710,00 €**
- **Décision 2017.11** en date du 5 mai 2017  
**Portant sur la création éclairage public rue des Eperviers**  
Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :  
**SPIE** à Blois  
*Coût de la prestation en HT :* **2 368,50 €**
- **Décision 2017.12** en date du 5 mai 2017  
**Portant sur l'achat d'un souffleur à batterie**  
Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :  
**EQUIP'JARDIN VAL DE LOIRE** à Saint-Gervais-la-Forêt  
*Coût de la prestation en HT :* **2 033,83 €**
- **Décision 2017.13** en date du 5 mai 2017  
**Portant sur l'achat de rondins**  
Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :  
**RONDINO** à Chauvigny (86)  
*Coût de la prestation en HT :* **906,00 €**
- **Décision 2017.14** en date du 5 mai 2017  
**Portant sur l'aménagement de l'aire de jeux située entre la rue des Blés d'Or et la rue des Tournesols**  
Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :  
**PANNEQUIN PAYSAGE** à Saint-Bohaire  
*Coût de la prestation en HT :* **13 387,50 €**

Monsieur RICHER demande le détail des travaux à réaliser. Monsieur CHARRET rappelle que ce dossier a été présenté lors de la commission voirie-assainissement. Un compte rendu sera prochainement réalisé.

- **Décision 2017.15** en date du 5 mai 2017  
**Portant sur l'aire de jeux des Blés d'Or – rue des Tournesols. Pose d'un film antiracinaire en bordure des habitations voisines**  
Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :  
**PANNEQUIN PAYSAGE** à Saint-Bohaire  
*Coût de la prestation en HT :* **1 440,00 €**

Monsieur RICHER demande si les travaux des décisions 2017.14 et 2017.15 sont liés. Monsieur CHARRET explique que des arbres sont situés le long des clôtures des riverains et que la pose d'un film antiracinaire évitera des problèmes.

- **Décision 2017.16** en date du 5 mai 2017  
**Portant sur l'achat de panneaux de signalisation : cédez-le-passage - sens interdit.**  
Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :  
**SES à Chambourg sur Indre (37)**  
*Coût de la prestation en HT :* **114,20 €**
- **Décision 2017.17** en date du 5 mai 2017  
**Portant sur l'achat de panneaux de signalisation : panneaux de rue – panneaux signalisation – panneaux de chantier – panneaux de lieu-dits – cônes – plots.**  
Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :  
**SES à Chambourg sur Indre (37)**  
*Coût de la prestation en HT :* **4 354,67 €**

Les membres du Conseil Municipal ne font pas d'autres observations.

### 3 – TARIFS

#### a) Service Enfance Jeunesse

Les documents ont été envoyés par mail à tous les membres du Conseil Municipal.

#### **MINI-CAMPS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Service Enfance Jeunesse souhaite organiser 4 mini-camps de 4 nuitées du 10 au 14 juillet, du 17 au 21 juillet, du 24 au 28 juillet et du 31 juillet au 4 août 2017 autour d'activités pédagogiques et sportives en milieu naturel.

Chaque camp sera composé de 12 enfants de la commune et hors commune (soit 48 enfants) de 7-11 ans et de 2 adultes accompagnateurs.

L'hébergement se fera au camping municipal « Val Rose » de Mennetou-sur-Cher (41) comme il y a 9 ans (le tarif du camping a doublé). Le tarif demandé aux familles reste stable. La commune a investi dans du matériel pédagogique emmené sur place qui permet des activités gratuites et la réduction des coûts.

Le coût moyen par enfant est estimé à 201,64 € soit 40,32 € par jour et par enfant (206,64 € en 2016 et 211,94 € en 2015).

Après participation de la Commune et de la Caisse d'Allocations Familiales, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation des familles par enfant comme suit :

	<b>TARIFS Saint-Sulpice et communes conventionnées *</b>	<b>TARIFS hors commune</b>
<b>Tranche 1</b>	90 €	125 €
<b>Tranche 2</b>	100 €	130 €
<b>Tranche 3</b>	105 €	135 €
<b>Tranche 4</b>	115 €	145 €
<b>Tranche 5</b>	125 €	155 €

\* **communes conventionnées** : Fossé, Saint-Bohaire, Saint-Lubin-en-Vergonnois et la Chapelle Vendômoise.

- ☞ *MM. GIAMPORONE et LEBRASSEUR ne prennent pas part au vote, ils ont des enfants qui vont partir en mini-camps.*

✓ **Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

## **LA NUITEE DES RANDONNEURS**

---

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Service Enfance Jeunesse souhaite organiser un séjour intitulé « Nuitées des randonneurs » du mercredi 26 juillet au vendredi 28 juillet 2017.

Ce séjour sera composé de 24 enfants de 5 et 6 ans révolus et des enfants de 7 ans non partants en mini-camps. Ils seront encadrés par un directeur, une animatrice permanente et 2 vacataires.

Les enfants seront hébergés :

- le mercredi soir dans les locaux de l'Accueil de Loisirs de Cour-Cheverny,
- le jeudi soir à la salle de motricité de Tour-en-Sologne.

Le coût du séjour par enfant est de 96,44 € (+ 0,64 € par rapport au séjour de 2016) soit 32,14 € par jour et par enfant.

Compte tenu des charges engagées dans ce projet (repas, transport, frais de personnel...), Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation des familles par enfant au même tarif que l'année dernière, soit :

	<b>TARIFS Saint-Sulpice et communes conventionnées *</b>	<b>TARIFS hors commune</b>
<b>Tranche 1</b>	35 €	55 €
<b>Tranche 2</b>	40 €	60 €
<b>Tranche 3</b>	45 €	65 €
<b>Tranche 4</b>	50 €	70 €
<b>Tranche 5</b>	55 €	75 €

\* **communes conventionnées** : Fossé, Saint-Bohaire, Saint-Lubin-en-Vergonnois et la Chapelle Vendômoise.

Les familles de la tranche 1 peuvent bénéficier des bons vacances de la Caisse d'Allocations Familiales.

✓ **Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

## **CAMPS ADOS**

---

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Service Enfance Jeunesse (Local Ados) souhaite organiser un mini-camps estival mutualisé avec l'Accueil de jeunes de Cour-Cheverny à Notre-Dame-de-Monts (85) du lundi 17 au vendredi 21 juillet 2017. Cette mutualisation permettra de diminuer les coûts, notamment celui du transport.

Le mini-camps sera ouvert à 16 jeunes de 11 à 17 ans adhérents du Local Ados investis dans la préparation de ce séjour et ayant un dossier à jour. Ils seront encadrés par deux animateurs vacataires.

Après participation de la Commune et de la Caisse d'Allocations Familiales, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation des familles à 130 € par jeune adhérent uniquement. Cour-Cheverny a fixé la même participation.

Le coût brut du séjour de base est de 4 218,06 € soit 263,63 € par jeune et donc 52,72 € par jour et par jeune. Pour rappel, le séjour de 6 jours à vélo était de 115 € en 2016.

✓ **Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

### **b) Manèges fête au village**

Pour fêter le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Fête au Village, la municipalité a fait venir 2 manèges : une chenille et 4 trampolines. La billetterie sera assurée par la commune tandis que l'animation sera du ressort des professionnels.

Ils seront ouverts pendant les deux jours de la Fête au Village. Les tarifs de nos animations ont été décidés en concertation avec le propriétaire des structures gonflables qui seront également présents. Les poneys eux ne seront pas là cette année.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'établir des tarifs comme suit :

- **Trampoline** : 2,50 € le passage et 4,00 € les 2 passages
- **Chenille** : 2,00 € le tour et 3,00 € les 2 tours

✓ **Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Arrivée de Monsieur LESIEUR
-----------------------------

#### **4 – AFFAIRES SCOLAIRES : demande d'aide pour une famille dans le cadre des P'tites randos 2017**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande d'aide exceptionnelle formulée par une famille. Deux enfants sont scolarisés en CP. Ils partent faire les P'tites Randos. Leur fille aînée scolarisée en CM1 part en classe découverte.

Le coût de ces départs (182 €) est difficile à supporter pour cette famille modeste, mais elle souhaite que leurs enfants participent à ces sorties en récompense de leur travail au cours de l'année scolaire.

Madame le Maire lit aux membres du Conseil Municipal la demande écrite de cette famille et demande la prise en charge, à titre exceptionnel, de la somme de 182 €, compte tenu des frais annexes que la famille devra supporter (chaussures, trousseau...).

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

#### **5 – RESSOURCES HUMAINES : création d'un poste de Technicien**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le dossier de Monsieur Philippe GERARD a été déposé auprès du Centre de Gestion Départemental (CDG) car il remplit les conditions pour prétendre à un poste de Technicien au titre de la promotion interne.

La Commission Administrative Paritaire (CAP) du CDG se réunira le 23 juin prochain et elle statuera.

Afin de pouvoir le nommer au 1<sup>er</sup> juillet 2017, il est souhaitable de créer le poste dès maintenant.

Monsieur RICHER s'interroge sur cette création de poste dans la période des 6 mois avant la retraite car selon lui, cela n'est pas possible. Madame le Maire rappelle que Monsieur GERARD a déjà subi deux refus (notamment pour raison de jours de stage insuffisants) et estime que cette création de poste est possible.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à la majorité.**  
(2 abstentions : M. RICHER et Mme NOLIERE)

#### **6 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS commune et hors commune**

##### **a) Subventions aux associations communales**

Les associations qui souhaitaient recevoir une subvention devaient cette année présenter un dossier comprenant un budget, le nombre de licenciés, etc. Une première réunion du 23 mars avait permis d'établir la liste des critères d'attribution des subventions.

La commission s'est de nouveau réunie le 18 mai dernier pour étudier les demandes. En l'absence de Madame HUET, Adjointe aux Sports et aux Finances, Madame le Maire présente ce qui a été décidé lors de cette réunion.

Le Comité des Fêtes, l'USC et l'UNRPA ne demandent pas de subvention.

L'ASPADES (en attente de pérennisation de l'association), les Amis de l'église, les Joyeux Lurons, le Modélisme et Marathon 41 n'ont pas répondu.

## **USC Section Aikido**

---

1. **Manifestation pour récupérer des fonds** : non
2. **Participation aux événements communaux** : non
3. **Salariés** : 0
4. **Compétitions, frais d'arbitrages, de déplacement** : non
5. **Adhérents** : 25                    **Bénévoles** : 5
6. **Réserves, disponibilités bancaires** au 31/07/2016 : 3 511,36 €

**Cotisations** : 49 € par adhérent

**Subvention de 2016** : 300 € (par le biais de l'USC)

**Subvention sollicitée** : 1 182 € pour achat de 10 tatamis (934, 50 €) et de protections en mousse pour les radiateurs (247,85 €).

**Position de la commission** : 500 € (300 € comme l'année dernière + 200 € de matériel). La municipalité a déjà fait beaucoup de travaux pour la salle de l'Ardoise depuis 2 ans et la plupart des critères ne sont pas respectés. Les tapis sont également utilisés par les écoles et le SEJ.

☞ *M. BESNARD et Mme DESSITE ne prennent pas part au vote.*

✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 500 €**

## **Saint-Sulpice Basket**

---

1. **Manifestations pour récupérer des fonds** : oui + sponsoring important.
2. **Participation aux événements communaux** : oui
3. **Salariés** : 2 entraîneurs avec des aides des Conseils Régional et Départemental (5 150 € à la charge du club)
4. **Compétitions, frais d'arbitrages, de déplacement** : oui
5. **Licenciés** : 145                    **Bénévoles** : 17
6. **Réserves, disponibilités bancaires** au 31/05/2016 : 15 860,36 € (solde important pour salaires et charges sociales)

**Cotisations** : de 104 à 153 €

**Subvention de 2016** : 3 000 €

**Subvention sollicitée** : 3 000 €

**Position de la commission** : la plupart des critères sont respectés. Subvention de 3 000 €.

☞ *M. LEBRASSEUR ne prend pas part au vote.*

✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 3 000 €.**

## **Le Cheval de Fer Blésois**

---

1. **Manifestation pour récupérer des fonds** : -
2. **Participation aux événements communaux** : oui
3. **Salariés** : 0
4. **Compétitions, frais d'arbitrages, de déplacement** : -
5. **Adhérents** : 8                    **Bénévoles** : -
6. **Réserves, disponibilités bancaires** : inconnu car tableau de la trésorerie incomplet

**Cotisations** : 10 €

**Subvention de 2016** : 300 €

**Subvention sollicitée** : 300 €

**Position de la commission** : 200 €. Ils participent aux événements communaux et gèrent le musée alors qu'ils n'ont pas à le faire. Les cotisations sont minimales et la trésorerie inexistante. Madame DESSITE aurait souhaité qu'on accorde les 300 € sollicités, car il avait été dit qu'au niveau du montage des dossiers, pour cette année, ce n'était que des préconisations. Madame le Maire estime néanmoins que le budget aurait dû être plus abouti.

✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 200 €.**  
(1 abstention : Mme DESSITE)

## **USC Section Cyclo**

---

1. **Manifestation pour récupérer des fonds** : oui
2. **Participation aux événements communaux** : oui
3. **Salariés** : 0
4. **Compétitions, frais d'arbitrages, de déplacement** : -
5. **Adhérents** : 15                      **Bénévoles** : 15
6. **Réserves, disponibilités bancaires** au 15/01/2017 : 1 135,35 €

**Cotisations** : 46 € par adhérent

**Subvention de 2016** : 300 €. Une subvention exceptionnelle avait été demandée pour faire la Loire à vélo mais elle avait été refusée.

**Subvention sollicitée** : 500 €

**Position de la commission** : 300 € comme l'année dernière.

Les critères de manifestations pour récupérer des fonds et participation aux événements communaux sont respectés.

☞ *Mme DESSITE ne prend pas part au vote.*

✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 300 €.**

## **Gymnastique Volontaire**

---

1. **Manifestation pour récupérer des fonds** : non
2. **Participation aux événements communaux** : oui
3. **Salariés** : 2
4. **Compétitions, frais d'arbitrages, de déplacement** : oui
5. **Licenciés** : 68                      **Bénévoles** : 0
6. **Réserves, disponibilités bancaires** au 31/08/2016 : 5 907,26 €

**Cotisations** : 85 ou 115 €

**Subvention de 2016** : 0 € (300 € en 2015)

**Subvention sollicitée** : 300 €

**Position de la commission** : 300 €. Seul le critère de recherche de fonds n'est pas respecté.

✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 300 €.**

## **Théâtre (Avec et sans complexe)**

---

1. **Manifestation pour récupérer des fonds** : oui
2. **Participation aux événements communaux** : non
3. **Salariés** : 1 + 1 prestataire de service
4. **Compétitions, frais d'arbitrages, de déplacement** : non
5. **Adhérents** : 14                      **Bénévoles** : 12
6. **Réserves, disponibilités bancaires** au 31/08/2016 : 27 077,98 €

**Cotisations** : 10 € par adhérent

**Subvention de 2016** : 0 € (300 € en 2015)

**Subvention sollicitée** : 300 €

**Position de la commission** : Pas de subvention. Seul le critère de participation aux manifestations de la commune n'est pas respecté. Réserve financière très importante et cotisation faible (spectacles payants).

☞ *M. HALLOUIN ne prend pas part au vote.*

✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention.**

## **Tennis Club de la Cisse**

---

1. **Manifestation pour récupérer des fonds** : oui
2. **Participation aux évènements communaux** : oui
3. **Salariés** : 2
4. **Compétitions, frais d'arbitrages, de déplacement** : oui
5. **Licenciés** : 74 (dont 50 de St-Sulpice)      **Bénévoles** : 10
6. **Réserves, disponibilités bancaires** au 08/09/2016 : 6 336,25 € + 6 758,48 € livret (remboursement des badges)

**Cotisations** : 115 à 195 €

**Subvention de 2016** : 400 €

**Subvention sollicitée** : 400 €

**Position de la commission** : 400 €. La plupart des critères sont respectés.

☞ *M. GIAMPORTONE ne prend pas part au vote.*

✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 400 €.**

## **USC Section Tennis de Table**

---

1. **Manifestation pour récupérer des fonds** : oui
2. **Participation aux évènements communaux** : non
3. **Salariés** : 0 mais entraîneurs de jeunes à défrayer
4. **Compétitions, frais d'arbitrages, de déplacement** : oui
5. **Adhérents** : 43      **Bénévoles** : 10 licenciés

**Cotisations** : 50 à 95 €

**Subvention de 2016** : 400 €

**Subvention sollicitée** : 1 000 €

**Position de la commission** : subvention sollicitée pour l'achat de 3 tables et 10 séparations double barre (montant de la facture : 2 645 € moins la subvention demandée à la Ligue et à la Région, il reste à la section une charge de 1 508 €). La plupart des critères ne sont pas respectés. 800 €. Un effort de participation aux évènements communaux est demandé pour l'an prochain. Ils vont faire don d'une table à l'école.

✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 800 €.**

Le montant total distribué est de 5 500 €. L'année dernière 5 600 € ont été versés (y compris les 300 € de l'UNRPA, les 300 € des Amis de l'Eglise et les 300 € de l'ASPADES).

## **Coopérative scolaire**

---

Chaque année une subvention est attribuée à la Coopérative Scolaire. Cette année les deux directeurs ont demandé que cette subvention soit versée distinctement aux 2 écoles, soit 2 000 € répartis comme suit :

- ✓ Pour les 68 élèves de l'Ecole Maternelle : 735 €
- ✓ Pour les 117 élèves de l'Ecole Elémentaire : 1 265 €

☞ *MM. GIAMPORTONE et LEBRASSEUR ne prennent pas part au vote.*

✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 2 000 € comme répartis ci-dessus.**



## **b) Subventions aux associations hors commune**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

### **ADER Association Départementale d'Education Routière**

Les enfants de l'école vont chaque année faire des animations liées à la sécurité routière. Madame le Maire propose l'octroi de 80 €.

- ✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 80 €.**

### **CAUE Conseil d'Architecture Urbanisme Environnement**

La commune peut les solliciter sur certains dossiers. Madame le Maire propose l'octroi de 76 €, comme l'année passée, bien qu'ils demandent une somme plus élevée.

➡ *M. LEBRASSEUR ne prend pas part au vote.*

- ✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 76 €.**

### **Association des Conciliateurs de Justice**

Les habitants de la commune peuvent solliciter leurs services. Les problèmes de voisinages sont parfois gérés par cette association.

- ✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 76 €.**

### **Secours Populaire**

Cette association peut venir en aide aux personnes en difficultés. Madame le Maire propose l'octroi de 107 €.

- ✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 107 €.**

### **Banque Alimentaire**

Cette association peut venir en aide aux personnes en difficultés. Madame le Maire propose l'octroi de 107 €.

- ✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 107 €.**

### **Association des Secrétaires de Mairie**

Cette association permet à la Secrétaire Générale de suivre des réunions d'informations. Madame le Maire propose l'octroi de 60 €.

- ✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 60 €.**

### **Mémorial de la Résistance**

Cette association organise les cérémonies du 18 juin au Mémorial de Chambon-sur-Cisse. Cette année, la commémoration aura lieu le 22 juin 2017 en raison des élections législatives du 18 juin. Madame le Maire propose l'octroi de 60 €.

- ✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 60 €.**

### **Secours Catholique**

Cette association peut venir en aide aux personnes en difficultés. Madame le Maire propose l'octroi de 107 €.

- ✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 107 €.**

## **ASLD Association de Soutien et de Lutte contre les Détresses**

---

Cette association peut venir en aide aux personnes sans-abris. Madame le Maire propose l'octroi de 107 €.

- ✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 107 €.**

## **La Croix Rouge**

---

Madame le Maire propose l'octroi de 107 €.

- ✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 107 €.**

## **Les Restos du Cœur**

---

Le montant des colis de Noël dont les gens ne veulent pas peut être reversé à cette association s'ils en font la demande. La commune aide également cette association quand ils font des manifestations (prêt de couverts, chaises...). Des personnes de la commune ont bénéficié de leurs services. Madame le Maire propose l'octroi de 200 €.

☞ *Mme NOLIERE ne prend pas part au vote.*

- ✓ **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 200 €.**

## **7 – LOCATION DE SALLE DES FETES : facturation en cas de dépassement horaires**

Les salles communales sont louées aux particuliers et font l'objet d'un état des lieux avant et après location. Il arrive parfois que des particuliers ne respectent pas l'horaire sortant. Ce sont des exceptions. Cela implique du temps perdu pour la personne qui réalise l'état des lieux et une injustice par rapport à ceux qui rendent la salle à l'heure.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer afin de définir un tarif pour les dépassements d'horaires. Elle propose un tarif de 15 € de l'heure

Les membres du Conseil Municipal se prononcent sur un tarif de 20 € / heure.

- ✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à la majorité par 17 voix et 2 abstentions. (2 abstentions : M. RICHER et Mme NOLIERE)**

## **8 – DESHERBAGE BIBLIOTHEQUE**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le désherbage est une opération couramment pratiquée en bibliothèque publique qui consiste à faire le tri parmi les ouvrages et de les retirer de la bibliothèque.

Leur élimination doit se conformer aux règles de désaffectation et d'aliénation du Code des Communes (art. L122-20).

Madame le Maire propose de prendre une délibération :

- Pour définir les critères et les modalités d'élimination des ouvrages,
- Pour renouveler la désignation de Madame DESSITE comme responsable de la bibliothèque et l'autoriser à procéder à la régulation des collections.

Ces ouvrages proviennent en grande partie des dons faits à la Bibliothèque et de quelques livres achetés. La liste des ouvrages à désherber circule parmi les conseillers.

La mise en place d'une boîte à livres est en cours de réflexion.

- ✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

La vente des livres provenant du désherbage se fera lors de la fête au village, au tarif de :

- 2,00 € les 5 livres au choix,
- 1,50 € les 3 livres au choix.

- ✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

## 9 – COMPTE RENDUS DE REUNIONS

Néant.

## 10 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### a) Elections et fête au village le 11 juin 2017

Madame le Maire a été contactée par la Gendarmerie afin de faire un point sur la sécurité de la fête au village.

Pour les élections, il a été recommandé aux particuliers qui le pouvaient de venir à pied. Une barrière sera installée afin de permettre un accès aux personnes qui voudront voter car avec la brocante, l'accès sera limité. Des places de stationnement seront réservées devant la mairie et rue des Ecoles du pont du stade de foot au terrain de tennis pour les personnes à mobilité réduite.

Madame le Maire fait appel aux conseillers pour tenir les bureaux de vote et assurer la surveillance de la barrière.

### b) Diagnostic acoustique des locaux scolaires

L'ARS (Agence Régionale pour la Santé) a réalisé gratuitement le diagnostic acoustique des locaux scolaires.

Des mesures sonométriques ont été réalisées lors de la visite du 29 mars 2017. Le rapport fait apparaître des temps de réverbération de 0,35 à 0,62 secondes. Ces résultats indiquent que ces locaux sont de bonne qualité acoustique et que la mise en œuvre d'une correction acoustique n'est pas justifiée.

Il n'y a donc pas lieu de faire des travaux de réhabilitation acoustique.

Ce bilan est réalisé gratuitement pour la dernière année. Si cela devenait obligatoire et payant, il n'y aurait pas besoin de le refaire.

### c) *Nettoyons la nature 2017*

Cette année c'est la 20<sup>ème</sup> édition de l'opération « Nettoyons la Nature » du 22 au 24 septembre 2017. Les écoles vont sans doute le faire le vendredi après-midi et les bénévoles s'y associeront.

Une journée citoyenne à la fois sur le désherbage et le ramassage est à l'étude.

### d) *Projet d'installation d'un relais de téléphonie FREE MOBILE sur le territoire communal.*

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la réception en mairie d'un dossier d'information relatif à un projet d'installation d'un relais de téléphonie FREE MOBILE au lieu-dit « Les Terres Blanches », sur un terrain privé. Ce dossier pourra être consulté par les administrés en mairie.

### e) *Changement des fenêtres, des volets et travaux de la cour de l'école maternelle.*

Une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux avait été faite pour ces travaux. Nous avons été avisés d'un accord de subvention de 23 373 €. Cela représente 30 % du coût HT de 77 911 €. Les offres ont été ouvertes mais leurs résultats n'ont pas été notifiés aux entreprises concernées.

### f) *Départ en retraite de Nadia TREYSEDE*

Nadia TREYSEDE est enseignante à l'Ecole maternelle. Un pot de départ se fera le vendredi 30 juin à 18h30 sous le préau de l'Ecole élémentaire.

### **g) Distribution des prix des CM2**

La distribution des prix aura lieu le 4 juillet à 16h45.

### **h) Etoile Cyclo**

Il est prévu de longue date d'héberger une classe de Mer dans le cadre de l'Etoile Cyclo aujourd'hui même. Ils sont hébergés à la salle des fêtes.

Lors du dernier Conseil Municipal il a été évoqué le fait que nous ne recevions pas d'autres classes. Or, dans la semaine, nous avons été informés que 3 classes seraient hébergées sur notre commune. Tout le monde dormira à la salle des fêtes, ce qui évitera les éventuels problèmes d'alarme et l'installation de protections sur le sol du Gymnase.

### **i) Cidex accidenté**

Le cidex de la route de Fossé qui est utilisé également par la rue des Tilleuls a été poussé et déstabilisé par un véhicule.

### **j) Matinée portes ouvertes découverte des bords de Cisse aménagés**

Elle aura lieu le samedi 3 juin de 10h00 à 13h00. Un fléchage partant du bourg permettra aux particuliers de trouver facilement l'emplacement. L'information a été diffusée dans le « Petit Bavard », que le site et des affiches seront faites. La Fédération de Pêche assurera des animations. Il est possible de prendre une carte journalière à Décathlon pour pouvoir pêcher.

### **k) Affaires scolaires : semaine de 4 jours**

Au vu de la fatigue des enfants et du personnel encadrant, et avec l'accord des enseignants, le retour à la semaine de 4 jours est envisagé.

Pour ce qui est des TAP, la Commune a fait le maximum pour proposer des activités aux enfants gratuitement.

Le mercredi, il a fallu s'organiser pour accueillir les enfants qui venaient des autres communes. Si on en revient à la semaine de 4 jours, l'Accueil de Loisirs sera payant.

Il faut attendre les directives de l'Education Nationale.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Lundi 3 juillet 2017 à 20h30*

**Fin de la séance à 22h20.**